

## Conseil Municipal du 3 Juillet 2023

N°	Délibérations	VOTES		
		Pour	Contr	Abs.
2023-0703-01	Désignation d'un délégué à la protection des données	21	0	0
2023-0703-02	Remplacement d'un copieur	21	0	0
2023-0703-03	Cession d'une partie de l'unité foncière de la maison de santé pour l'implantation de la pharmacie (annule la délibération 23-0605-04)	21	0	0
2023-0703-04	Groupe scolaire Louis Robineau – Installation d'une télésurveillance à l'élémentaire et au restaurant scolaire	21	0	0
2023-0703-05	Révision des tarifs de la restauration scolaire	20	0	1
2023-0703-06	Révision des tarifs des garderies périscolaire	21	0	0
2023-0703-07	Acquisition tables de tennis de table	21	0	0

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

## Délibération n° 2023 / 0703-01

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

**Etaiet Présents :** M. Arnel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON

**Pouvoirs :** M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents : 18

Excusés : 7 dont 3 pouvoirs

En exercice : 25

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

**DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)**

Le Maire rappelle que le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018.

Ce règlement encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne et responsabilise les organismes publics et privés qui traitent des données.

Le RGPD impose à toutes les structures publiques de désigner un délégué à la protection des données (DPO) dont le rôle est réglementairement fixé.

Le Maire propose de désigner Céline Herquelot, DGS, en qualité de Délégué à la Protection des Données de la commune de Bellevigne-les-Châteaux.


En effet, le profil de cet agent répond de manière plus adaptée aux caractéristiques permettant d'exercer cette mission, à savoir :

- Détenir les compétences requises, soit une expertise juridique et technique en matière de protection des données personnelles et une bonne connaissance de l'activité, de l'organisation interne, des systèmes d'information et de leur sécurité ;
- Disposer de moyens, à savoir du temps suffisant, des moyens matériels et de l'accès aux informations utiles en étant notamment associé en amont des projets impliquant des données personnelles et être facilement identifiable ;
- Être capable d'agir en toute indépendance, à savoir ne pas être en situation de conflit d'intérêt en cas de cumul de sa fonction de DPO avec une autre fonction et pouvoir rendre compte de son action au Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** la proposition de m. le Maire

**DESIGNE** Céline Herquelot, DGS, en qualité de Délégué à la Protection des Données de la commune de Bellevigne-les-Châteaux.

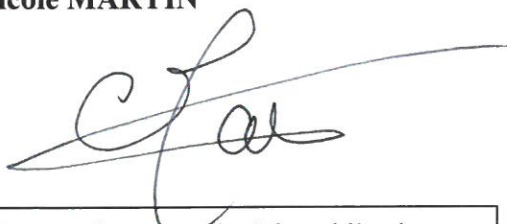


2023-121

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

Accusé de réception en préfecture  
049-200082576-20230703-DCM2023-0703-01-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

La secrétaire de séance  
**Nicole MARTIN**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 04/07/2023

Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023**  
**Délibération n° 2023 / 0607-02**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

**Etaient Présents** : M. Arnel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON

**Pouvoirs** : M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents : 18

Excusés : 7 dont 3 pouvoirs

En exercice : 25

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

**RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE DE CHACÉ**

Le contrat de maintenance du photocopieur du technique et urbanisme de la mairie déléguée de Chacé arrivant à échéance,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement, par un appareil reconditionné,

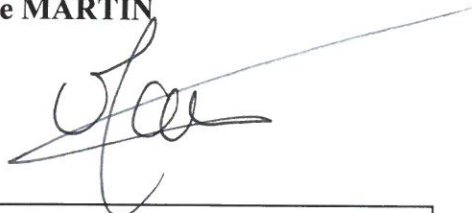
Vu l'offre de prix proposée par la Société PREMIUM, et après étude du devis, tant sur les points investissement que fonctionnement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de retenir, en acquisition, la proposition de la Société PREMIUM, pour un montant de 990 € H.T,

**DIT** que la dépense sera imputée en investissement, au compte 2183.

La secrétaire de séance  
**Nicole MARTIN**



Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Arnel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 04/07/2023

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

## Délibération n° 2023 / 0703-03

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

**Étaient Présents :** M. Arnel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON

**Pouvoirs :** M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents : 18

Excusés : 7 dont 3 pouvoirs

En exercice : 25

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

**CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZB 379 POUR  
IMPLANTATION DE LA PHARMACIE (Annule la délibération n° 23-0605-04)**

Vu le permis de construire PC 049 060 22 00014 accordé à la SCI LA BREVE D'ARES pour la construction d'une pharmacie sur le terrain de la maison de santé ;

Vu l'avis des domaines en date du 13 juin 2023 sur la parcelle indiquant une valeur de 7 000 € HT avec une marge d'appréciation de 20 %

Considérant que pour les besoins de la construction de la pharmacie il y a lieu de céder une partie de la parcelle ZB 379,

Considérant la prise en charge par la commune de Bellevigne-les-Châteaux de la desserte électrique de la future pharmacie à hauteur de 7 056 € HT (DCM 2022-1205-14).

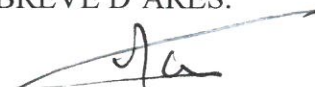
Vu la division parcellaire réalisée par le cabinet INITIO CONSEIL, géomètre expert,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** de vendre à la SCI LA BREVE D'ARES, domiciliée 2 rue Saint Vincent à Bellevigne-les-Châteaux, commune déléguée de Brézé, une partie de la parcelle cadastrée ZB 379 située Route de Chacé à Saint Cyr-en-Bourg, issue de la division parcellaire du terrain, pour une contenance de 228.20 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 74 € TTC le m<sup>2</sup>, soit 16 886.80 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

Le transfert de propriété et de jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique, l'immeuble vendu étant libre de toute location.

Les frais de division parcellaire et d'acquisition seront à la charge de la SCI LA BREVE D'ARES.



2023-124

Accusé de réception en préfecture  
049-200082576-20230703-DCM2023-0703-03-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

**AUTORISE** Monsieur FROGER, Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par l'office GAYA, Notaire à Bellevigne-les-Châteaux.

La secrétaire de séance  
**Mme Nicole MARTIN**



Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 04/07/2023

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 2023 / 0703-04

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

**Étaient Présents :** M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON

**Pouvoirs :** M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents : 18

Excusés : 7 dont 3 pouvoirs

En exercice : 25

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

**GROUPE SCOLAIRE LOUIS ROBINEAU – INSTALLATION D'UNE ALARME ANTI INTRUSION A L'ELEMENTAIRE ET AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Pour pallier aux cambriolages qui ont eu lieu le 24 novembre 2022 et 9 mai 2023 au sein du restaurant scolaire de Chacé, Monsieur le Maire propose au conseil l'installation d'une alarme.

Vu la proposition de la société ACTIVEILLE, et après étude du devis tant sur les points investissement que fonctionnement

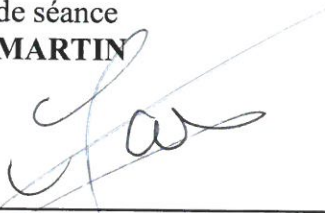
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** la proposition de la société ACTIVEILLE pour un montant de 3 100.49 € TTC,

**DIT** que la dépense sera imputée en investissement au compte 21312.

La secrétaire de séance

**Mme Nicole MARTIN**



Pour extrait conforme,

**Le Maire, Armel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 04/07/2023

2023-126

**Département de MAINE-ET-LOIRE**  
**Arrondissement de SAUMUR**  
**COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023**  
**Délibération n° 2023 / 0703-05**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

**Etaient Présents** : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON

**Pouvoirs** : M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents : 18

Excusés : 7 dont 3 pouvoirs

En exercice : 25

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

**RÉVISION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :**

Madame Nathalie VASSEUR, Vice-Présidente de la commission « Enfance, jeunesse et services de proximité » expose au Conseil municipal que la société API augmente ses tarifs à compter de septembre 2023.

Afin de pallier cette augmentation,

Vu l'avis de la commission Enfance et Jeunesse en date du 21 juin 2023, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

		Tarif réduit QF < 600	Tarif plein
Maternelles	Bellevigne-les-Châteaux	1,65 €	3,20 €
	Autres communes	3,20 €	3,50 €
Primaires	Bellevigne-les-Châteaux	1,70 €	3,30 €
	Autres communes	3,30 €	3,60 €
Adultes			5,50 €



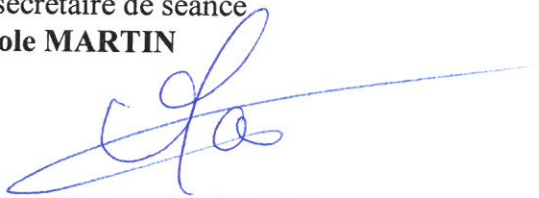
**2023-127**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 voix pour et une abstention (M. Eric MERCK) :

**APPROUVE** les nouveaux tarifs des repas de la restauration scolaire décrit ci-dessus, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

**CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance  
**Nicole MARTIN**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 04/07/2023

Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



2023-128

Département de MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement de SAUMUR

COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 2023 / 0703-06

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

**Etaient Présents** : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M. Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON

**Pouvoirs** : M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents : 18

Excusés : 7 dont 3 pouvoirs

En exercice : 25

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

### REVISION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Madame VASSEUR Nathalie, Vice-Présidente de la commission « Affaires scolaires, Enfance, jeunesse et services au public » expose au Conseil municipal que depuis 2019 les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas augmenté.

Vu l'avis de la commission Enfance et Jeunesse en date du 21 juin 2023, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- ☛ facturation à la ½ heure le matin et le soir :
- Quotient Familial < 600 : 0,55 €
- Quotient Familial entre 600 et 1 000 : 0,65 €
- Quotient Familial > 1 000 : 0,75 €
- ☛ facturation du goûter\* fournit par la commune, sur la 1<sup>ère</sup> ½ heure du soir :
- Tarif unique : 0,25 €


Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** les nouveaux tarifs des accueils périscolaires proposés par la commission « Affaires scolaires, Enfance, jeunesse et services au public » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

**2023-129**

**CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance  
**Nicole MARTIN**



Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 04/07/2023

2023-130

Département de MAINE-ET-LOIRE  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023  
Délibération n° 2023 / 0703-07

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

**Etaient Présents** : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, M. Eric MERCK, M Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Eric VAHÉ et M. Philippe BEGNON

**Pouvoirs** : M. Dominique PONTOIRE, Mme Stéphanie PORTEJOIE et Mme Sabine TOUCHARD ont respectivement donné pouvoir à Mme Maryse MONIOT, M. Jean-François SUIRE et M. Grégory MOREAU

Présents : 18

Excusés : 7 dont 3 pouvoirs

En exercice : 25

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 04/07/2023

**ACQUISITION TABLES DE TENNIS DE TABLE**

Vu la demande du Président du Club Bellevigne-les-Châteaux Tennis de Table,  
Vu le niveau de compétition dans lequel évoluent les équipes,  
Considérant que pour favoriser le développement des activités de tennis de table l'association a besoin de tables complémentaires,  
Vu l'avis de la commission Finances en date du 30 mai 2023,  
Vu les devis présentés,

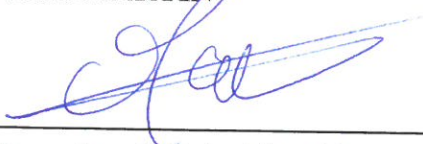
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** d'acquérir deux tables de tennis de table auprès de la Société MISTERPING pour un montant de 1 803.10 € TTC,

**DIT** qu'en contrepartie, l'association ne se verra pas attribuer de subvention communale en 2023 et 2024.

**CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance  
Nicole MARTIN



Pour extrait conforme,  
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 04/07/2023